

## PARTIE 2 – PRODUITS

### 2.01 GENERALITÉS

- A. Tout l'équipement et les matériaux utilisés doivent être des composants normalisés qui sont convenablement fabriqués et utilisés dans le système du fabricant.
- B. Tous les systèmes et composants doivent être soumis à un essai intégral et testés en usage réel.
- C. Tous les systèmes et composants doivent être fournis avec la possibilité d'accès à un numéro d'assistance technique gratuit (Etats-Unis et Canada) du fabricant. Le numéro proposera une assistance technique soit au revendeur/à l'installateur ou à l'utilisateur final à titre gratuit, pendant aussi longtemps que le produit est installé.

### 2.02 CONCENTRATEUR EMETTEUR-RECEPTEUR VIDEO A PAIRE TORSADÉE NON BLINDÉE, 32 PORTS, PASSIF

- A. Le dispositif concentrateur émetteur-récepteur vidéo à paire torsadée non blindée, 32 ports doit être capable d'émettre ou de recevoir jusqu'à trente-deux signaux vidéo monochrome ou couleur en bande de base sur un câble de téléphone à paire torsadée non blindée (UTP) jusqu'à une distance de 225 m (750 pieds) sans avoir besoin d'alimentation à l'autre extrémité.
- B. Le dispositif d'émission doit accepter un signal vidéo en bande de base, chacun depuis une source en 75 ohms.
- C. Le dispositif de réception doit acheminer un signal vidéo en bande de base, chacun capable de transmettre une charge de 75 ohms.
- D. Il doit supporter des contrôles Pan/Tilt/Zoom "UTC" jusqu'à 255 m (750 pieds) lors de son utilisation ou de celle d'un autre émetteur-récepteur passif pour simultanément transmettre et recevoir le signal.
- E. L'émetteur-récepteur doit disposer d'une protection intégrée contre les phénomènes transitoires, sans la connexion d'un vis de borne de terre/de masse.
- F. Il doit supporter des distances jusqu'à 1.000 m (3.000 pieds) lorsqu'il est utilisé à titre de dispositif de transmission conjointement avec un récepteur amplifié (actif).
- G. L'émetteur-récepteur doit être équipé d'entrées vidéo à RJ45. L'émetteur-récepteur doit être conditionné avec huit adaptateurs RJ45 à borne à vis pour une alternative dans le choix de la connectivité d'entrée de vidéo.
- H. L'émetteur-récepteur doit être équipé de connexions femelles BNC pour des sorties en 75 ohms.
- I. L'émetteur-récepteur doit avoir la capacité de fonctionner dans le même faisceau de câbles que le téléphone, les données, la basse tension ou autres signaux vidéo.

CONCENTRATEUR EMETTEUR-RECEPTEUR VIDEO A PAIRE TORSADÉE NON BLINDÉE, 32 PORTS, PASSIF

(ENTRÉE PAR BORNE A VIS/RJ5 INPUT) Page 2

- J. L'émetteur-récepteur doit respecter voire dépasser les spécifications suivantes pour la conception et la performance :
  - a. Avoir un rejet en mode commun courant de 60 dB entre les fréquences de 15 KHz à 5 MHz.
  - b. L'émetteur-récepteur doit avoir une réponse en fréquence de CC à 5 MHz.
  - c. L'émetteur-récepteur doit avoir une atténuation de signal habituelle de 0.5 dB.
  - d. L'émetteur-récepteur doit fournir une immunité contre les phénomènes transitoires selon ANSI/IEEE 587C62.41.
  - e. L'émetteur-récepteur doit être réservé à un usage intérieur ou pour utilisation extérieure dans un boîtier de protection pour caméra et permettre une plage de température maximale en service de -20 à 75 degrés Celsius.
- K. L'émetteur-récepteur doit être capable d'utiliser un câble UTP 24-16 AWG (rigide ou toronné).
- L. L'émetteur-récepteur doit être capable d'utiliser un UTP de Catégorie 2 ou supérieure sans compromettre l'immunité aux interférences ou les distances de transmission.
- M. L'émetteur-récepteur doit être d'un poids de 3.0 kg (6.6 livres).
- N. Les dimensions du boîtier de l'émetteur-récepteur doivent être les suivantes : largeur 43 cm (17" pouces), hauteur (1 RU) 4.5 cm (1.7") et profondeur 20 cm (8.125").
- O. L'émetteur-récepteur doit être conditionné avec des fixations en "L" pour faciliter le montage en baie sur glissière avant ou arrière ou le montage mural et de pieds en caoutchouc pour les applications en montage sur bureau.
- P. L'émetteur-récepteur doit être conditionné avec trente-deux câbles coaxiaux volants de 60 cm (2 pieds).
- Q. L'émetteur-récepteur doit être homologué UL et CUL.
- R. L'émetteur-récepteur doit être conforme CE.
- S. L'émetteur-récepteur doit être fourni avec une garantie limitée à vie.
- T. L'émetteur-récepteur vidéo/audio par UTP à 32 ports, passif, 225 m (750 pieds) de la gamme NVT devra être le :
  - a. NV-3213 ou
  - b. Similaire homologué